

L'écho des Léodégariens

BULLETIN N°25



EDITION
2025-2026

Sommaire

Edition n° 25

Page 1	Le mot du Maire
Page 2	Le budget 2025
Page 3	Les investissements 2025
Pages 4 à 7	Hommage à Mme JALLAT
Page 8	Cérémonie des vœux 2025
Page 9	Le repas des aînés
Pages 10 et 11	Octobre rose
Pages 12 à 17	L'Amicale des donateurs de sang
Page 18	La Tendresse
Page 19	Association du RPI
Pages 20 et 21	La vie de notre école
Pages 22 à 25	Centre social La Farandole
Pages 26 et 27	La marche républicaine des collégiens
Pages 28 et 29	Val libre culture et patrimoine
Page 30	Vouzance et Loire
Page 31	Les nouveaux habitants
Pages 32 et 33	So Villas
Page 34	Le concours des potagers
Page 35	Les maisons fleuries
Page 36	La Bibliothèque
Page 37	L'Eglise et le Cimetière
Pages 38 et 39	SICTOM SUD ALLIER
Page 40	Nouvelle procédure électorale 2026
Page 41	Les décisions en 1925
Page 42	D'un siècle à l'autre 1925
Page 43	D'un siècle à l'autre 2025
Pages 44 à 48	Infos diverses
Page 49	Mémo utile

La commission du bulletin

Le conseil municipal

Avec la participation de Nelly

Reprographie : Contre-Com de Paray-le-Monial

Directeur de publication : Michel RAJAUD

Rédacteurs : la commission bulletin

Crédits photo : Marielle ARNOUX et diverses sources

Création : Décembre 2025

Chères Léodégariennes, chers Léodégariens,

2020 et 2025 : deux années à marquer en rouge pour nos communes rurales et bien au-delà. En effet, le 15 mars 2020 nous étions élus pour cette nouvelle mandature, et le 17 mars, M. le Président de la République confinait les français, suite à l'apparition de ce virus dénommé COVID. 2025 est marquée en France par une crise politique : aucune visibilité pour les entreprises, inquiétude des Français suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en 2024, où aucune majorité n'est ressortie: cette fragmentation, occupée par trois blocs principaux, rend très difficile la formation d'un gouvernement solide: plusieurs premiers ministres se sont succédés.

Quel spectacle donnons-nous à nos voisins ? Nous ne pouvons que souhaiter que chacun fasse preuve d'un peu d'humilité pour redonner à la France la place qui est la sienne sur l'échiquier politique.

2025 est aussi la dernière année complète de cette mandature (2020-2026), et depuis le 1er septembre nous sommes sous régime pré-électoral, avec des droits et des devoirs que vous retrouverez dans une page dédiée.

Ce sera aussi, un nouveau mode de scrutin voté par l'Assemblée Nationale au printemps. Ce mode se calque sur celui des villes, ce sera un scrutin de listes déposées au préalable à la préfecture ou sous-préfecture.

La parité hommes-femmes est obligatoire, et dans notre strate de moins de 500 habitants, il n'y a pas de changement : toujours 11 conseillers et conseillères. Mais pour les communes ayant des difficultés à créer leurs listes, une liste présentée avec 9 candidats sera considérée comme validée. De plus, une liste proposant 13 candidats sera considérée comme validée, de façon à avoir 2 remplaçants en cas de départ ou démission d'un conseiller, ce qui évite de nouvelles élections complémentaires.

Le code électoral (article L52-1) interdit aux collectivités publiques de mener des actions de propagande pendant les six mois qui précèdent une élection, donc je ne vous en dirai pas plus.

Merci à tous les employés communaux pour leur engagement, leur implication et leur sérieux dans les diverses tâches qu'ils (elles) ont à accomplir tout au long de l'année.

Merci également à mes adjointes et aux membres du conseil municipal pour leur implication et leur soutien dans la gestion de la commune, ainsi qu'aux travailleurs de l'ombre, ces personnes qui nous donnent de leur temps, bénévolement, suivant leurs compétences.

Vous êtes tous invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu

le vendredi 9 Janvier 2026 à 19h00

à la Salle Marcel CONTOUX

Comme le veut la tradition, je viens vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne et très heureuse année 2026.

Budget 2025

Recettes de fonctionnement

Excédent antérieur:	43 083,76 €
Produits des services du domaine:	17 025,00 €
(Repas cantine, vente d'électricité)	
Impôts et taxes:	122 936,00 €
(Taxe foncière Non Bati et Bati)	
Dotations, subventions, participations:	53 704,00 €
(Dotation de fonctionnement, subventions départementales, compensations).	
Revenus des immeubles:	12 000,00 €
Atténuation de charges:	0,00 €
Produits financiers :	1,00 €
Produits spécifiques	800,00€
Opérations d'ordre :	0,00 €

Total recettes de fonctionnement: 249 549,76 €

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	91 400,50 €
(Entretien, eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures, assurances, poste et téléphone, achat repas cantine)	
Charges de personnel :	95 500,00 €
Atténuations de produits :	550,00 €
Charges de gestion courante :	36 371,00 €
Charges financières :	1900,00 €
Charges exceptionnelles :	100,00 €
Dotations aux amortissements :	100,00 €
Virt section d'investissement:	23 628,26 €

Total dépenses de fonctionnement: 249 549,76 €

Dépenses d'investissement

Déficit d'investissement N-1 :	5 458,22 €
Voirie 2025:	42 098,00 €
Divers investissements 2025 :	11 579,76 €
Rembst capital dette :	22 000,00 €
Opérations d'ordre :	0,00 €
Dépôt et cautionnement :	500,00 €

Total dépenses d'investissement : 81 635,98 €

Recettes d'investissement

Excédent de fonctionnement :	5 458,22 €
Excédent d'investissement :	0,00 €
Voirie 2025:	22 802,65 €
Divers investissements 2025 :	7 237,35 €
Divers investissements 2024 :	9,50 €
Emprunt à réaliser:	20 000,00 €
Dépôt et cautionnement :	500,00 €
FCTVA :	2 000,00 €
Virement de section de fonct. :	23 628,26 €

Total recettes d'investissement : 81 635,98 €

En 2025, les investissements ont été modestes, mis à part la réfection du chemin des gâchons sur 630 m environ.

Gros chantier avec en préparation: mise en place de bordures au virage, de façon à faire évacuer l'eau aisément, mise en place d'un tuyau Ø 300 pour traverser la route (à hauteur de la maison située sur la droite en montant cette route) et enfin mise en place également de 18 m de tuyau Ø 300 dans le virage (un peu en-dessous de cette maison).



Pour finir, au niveau de la route départementale, des 2 côtés de cette route sur 10 m environ, mise en place d'enrobé à chaud, ainsi que devant le point tri, avec réfection des bandes Stop.

C'est l'entreprise ADNTP de Toulon-sur-Allier qui a réalisé cette opération pour un coût HT de 35 081,00€ et 42 097,20€ TTC. A rappeler que nous avons eu 20 % de subvention du Conseil Départemental au lieu de 30 % les années précédentes (et oui, les temps sont durs pour toutes les collectivités, cela ne présage rien de bon pour les années à venir). Nous avons eu également 40 % au titre du fond de concours de la Com-Com, reste à charge pour la commune sur ce dossier: 40 %.

Des travaux et achats ont été réalisés au titre de la solidarité départementale et du fonds de concours de la Com-Com Entr'Allier Besbre et Loire :

- ◆ Drainage et remblai en bas du chemin de l'épine par l'entreprise GTP de Saint-Léger-sur-Vouzance, pour un coût de 1 150,00€ HT et 1 380,00€ TTC.
- ◆ Remplacement du siège du tracteur chez Agri-Auto de Liernolles pour 877,00€ HT et 1 052,40€ TTC.
- ◆ Achat d'un compresseur 100 litres chez Ducharne à Digoin pour 622,05€ HT soit 746,46€ TTC.
- ◆ Quatre reprises de concessions au cimetière par l'entreprise DESMARD pour 1 296,00€ HT soit 1 555,20€ TTC.
- ◆ Remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église par la société HEUR'TECH pour 1 305,00€ HT soit 1 566,00€ TTC.
- ◆ Achat de divers matériaux chez Chausson et Eugène et Deschamps pour la réfection des toitures des WC extérieurs de l'école et réfection de la toiture du garage au logement de la cantine.
- ◆ Divers achats : des décorations de Noël chez BALDER, une valise d'électricien pour l'employé communal chez REXEL et un présentoir mural pour la mairie chez SEMIO, pour la somme totale de 879,15€ HT soit 1 054,98€ TTC.

Sur ces différents achats et travaux, la commune bénéficie d'une subvention du Département de l'Allier au titre de la Solidarité Départementale (50% sur un maximum de 10 000€ HT de travaux) et d'une subvention de la Com-Com de 25 % au titre du fond de concours . Il reste à la commune 25 % à sa charge.

Hommage à Denise JALLAT

Née en 1943 pour justifier sa petite taille, Denise disait souvent être une enfant de la guerre, elle évoquait le piétinement des bottes nazies sur les pavés Moulinois et les problèmes liés à la ligne de démarcation. Après ses études moulinoises couronnées par un baccalauréat, vint le temps d'entrer dans la vie professionnelle. Infirmière comme maman?

Direction l'école d'infirmières de l'hôpital Lariboisière à Paris, mais l'uniforme et l'atmosphère quasi militaire firent qu'au bout de deux jours, Denise revint dare-dare à Moulins.

Alors elle se tourna vers l'éducation nationale qui manquait d'institutrices (teurs), n'ayant pas anticipé le babyboom de l'après guerre. Après deux ans de remplacements divers, elle fût nommée à Saint Léger sur Vouzance pour un CP-CE de 40 élèves.

« Vous êtes là pour apprendre à lire » avait -elle décrété. Elle y réussit avec force heures supplémentaires et récréations raccourcies. « Ol s'occupait bin d'nous » a dis l'un d'eux, sans rancune mais avec reconnaissance. Elle y fit toute sa carrière, heureuse dans sa commune d'adoption et qui l'adopta. La retraite venue, elle s'occupa, avec plaisir de la bibliothèque.



Carrefour de la
chanson à Yzeure

Tronget 1996



Hommage à Denise JALLAT

Quand le groupe « danses » de Molinet lui demanda si elle voulait jouer de la vielle, elle découvrit un instrument nouveau qui lui plut. Ce fut aussi la découverte du milieu de la musique trad, ses personnages, ses stages, le plaisir de jouer cette musique, d'être ensemble.



Voyage scolaire avec Simone
MEILLHEURAT en 1985

Une dernière prestation viellistique à la maison des amis de la ville de Jenzat, un « adieu intime » à St Léger et l'ultime bataille contre le cancer. Denise s'est bien battue, comme un soldat contrairement à son premier rejet de l'uniforme d'infirmière.



Plantation de l'arbre de la liberté
1989

Quelques témoignages

Nathalie DA ROCHA :

Mme JALLAT me laisse le souvenir d'une institutrice gentille mais qui savait se faire respecter. C'est elle qui nous a tout appris avec patience : écrire, lire...

Elle s'occupait de la classe "des petits "alors que Mr JALLAT s'occupait de la classe "des grands". Avec son mari, ils nous ont fait partager leur goût de la musique : le piano, la vielle, la cornemuse... Une institutrice qu'on ne peut oublier !

Sylvie CAPILLA (CROUZIER) année scolaire 1974-1977 :

Je me souviens encore de Mme JALLAT en 1974 (mon année de CP), ma maitresse que j'appréciais beaucoup quand j'étais petite. C'était une petite dame avec une voix douce et un sourire toujours prêt. Elle parlait calmement, et rien que sa présence rendait la classe plus tranquille. Elle était très gentille, jamais méchante ni brusque. Même quand on faisait des bêtises, elle trouvait une façon douce de nous ramener à l'ordre. On sentait qu'elle aimait vraiment enseigner, et qu'elle tenait à chacun de nous.

Avec elle, l'école paraissait simple, presque facile. Je crois que c'est grâce à cette patience et sa bonté que j'ai gardé un bon souvenir de ces années-là.

Jean-Baptiste LIEVRE, année scolaire 1984-1987

Je me souviens de Mme JALLAT comme étant une personne qui a marqué mon enfance, cette petite maitresse aux lunettes rondes aimant la discipline et la rigueur, elle m'a apporté (à mon sens) les vraies valeurs de la vie (politesse, respect, l'entraide) et un enseignement riche en connaissances. Souvenirs de courses de pneus à la récréation, les parties de cache-cache dans le pneu blanc dans la cour, les bons points à mériter bien sûr, le carton de déguisement derrière le paravent au fond de la classe, la malle de jouets (voitures, petits trains, lego) qu'on se disputait. L'attente magique chaque année de l'arrivée du Père Noël et le repas à la cantine avec Simone la cantinière. Moins drôle après avoir fait le zouave, je me rappelle le coup de téléphone pour être puni chez Mr JALLAT, (au fond c'était mérité, ça calmait de suite).

Une personne très gentille, elle m'a fait l'honneur de venir à notre mariage en 2015. Je ne l'oublierai jamais.

Isabelle VERNUSSE :

L'année 1964, fut ma première rencontre avec Mme JALLAT, elle arrivait en poste à l'école de Saint Léger et moi, c'était ma première rentrée scolaire. A partir de 1983, c'est en tant que maman de Anthony et Lionel que j'ai côtoyé l'institutrice. Mme JALLAT était une belle personne, toujours souriante et très courageuse face à la maladie ces dernières années.

Joëlle GAUTHIER (LAFORET) de 1964 à 1966 :

On avait classe le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, le jeudi était le jour de repos. Le samedi après-midi Mme JALLAT enseignait aux filles des 2 classes, les travaux manuels (couture, tricot) et les garçons allaient avec Mr JALLAT. Mme JALLAT était une bonne institutrice, patiente, elle nous a appris la politesse et le respect des autres, j'en garde un très bon souvenir .

Hervé LASSOT de 1983 à 1986 :

Avec Mme JALLAT j'ai le souvenir de l'apprentissage de la lecture et du temps qu'elle passait à nous faire répéter tous les sons, assez fantastique à cet âge là.

Son enseignement : un mélange de rigueur et d'écoute, son éducation : même chose avec certainement un sens aigu pour s'adapter à chacun de ses élèves.

La personne en elle-même, une finesse d'esprit pour comprendre les personnalités des enfants (j'imagine des adultes également) et puis de l'humour aussi !

Enfin simplement un bon souvenir qui restera en ma mémoire .

Jean Paul GEVAUDAN :

Je n'oublierai jamais vos cours captivants, agréables, et de m'avoir donné les connaissances du primaire (base du français). J'ai un énorme respect pour vous en tant qu'institutrice mais aussi pour la personne que vous étiez. Vous nous avez instauré également l'essentiel, avoir une bonne éducation, le respect et une discipline exemplaire.

Bernard CHAPPUIS de 1968 à 1971 :

J'ai connu Madame Jallat en septembre 1968, j'ai été l'un de ses élèves jusqu'en juin 1971. Son dévouement, sa bienveillance et... sa rigueur ont gravé dans le marbre certaines règles pour un petit garçon de 6 ans qui apprenait à lire, écrire et compter, mais qui surtout apprenait la vie. Elle était l'Institutrice, la référence, la protection. Toujours à l'écoute, elle savait avec tact et psychologie, faire passer certains messages tant aux élèves qu'aux parents.

Pas d'ATSEM à cette époque et une trentaine d'élèves à la cantine, elle était là pour en superviser le bon fonctionnement. J'espère qu'elle aura longtemps gardé le souvenir de l'omelette aux patates dont Simone nous régalaît chaque semaine !

Je ne serais peut-être pas devenu ce que je suis sans elle, elle n'aurait peut-être pas tant fait pour nous sans lui, M JALLAT que je salue.

Pierre Yves LESBRE de 1991 à 1994 :

Je suis entré à l'école de Saint Léger sur Vouzance en septembre 1991 pour faire mon CE1, CE2 avec Mme JALLAT, ma mère l'avait déjà eu auparavant, comme quoi votre carrière a été longue et a marqué beaucoup de personnes.

Nos premiers pas dans l'école de ce petit village reste gravé dans notre mémoire, en repensant à mes années d'écolier avec vous, j'en garde un bon souvenir. Vous saviez rendre chaque journée intéressante, chaque leçon vivante et chaque élève important.

Votre passion pour l'enseignement, votre patience et votre exigence m'ont aidé dans mon parcours. Vous avez contribué à façonner la personne que je suis devenu et je vous en suis reconnaissant.

Vendredi 10 janvier 2025, à la Salle Marcel CONTOUX devant une très belle assistance, se sont déroulés les traditionnels vœux du Maire à la population.

Michel RAJAUD a rappelé l'importance de ce rendez-vous annuel qui permet de rassembler la population, et aussi à la municipalité de faire le point sur les actions réalisées et les projets à venir.



La cérémonie s'est poursuivie avec la remise des prix des maisons fleuries par la commission dédiée et par la présentation des nouveaux habitants.

Le repas des aînés

Samedi 4 Octobre 2025, 56 personnes (aînés de 68 à 99 ans, bénévoles de l'Amicale des donneurs de sang et conseillers municipaux) se sont retrouvées à la salle Marcel CONTOUX.



Après la photo de groupe, place au repas avec :

- Apéritif et mises en bouches
- Sauté de veau à la provençale accompagné d'un gratin de pommes de terre sarladaises cuisinés par la maison DOREY de Digoin
- Fromages frais et plateau offerts par « Le Domaine des Gâchons » de Saint-Léger-sur-Vouzance que nous remercions vivement
- Fromages du terroir apportés par Thierry GAGNOL, conseiller municipal
- Mignardises (tarte citron, millefeuille et chou vanille) du Fournil Gourmand



M. Nicolas Ray, député de notre circonscription, nous a fait l'honneur de venir partager le dessert avec nous et a pris du temps pour échanger avec nos aînés.

Cette année, Chantal GEVAUDAN a confectionné de magnifiques tricycles fleuris, merci à elle pour son investissement.

Encore une belle journée de convivialité qui s'est terminée pour 27 personnes par une soupe à l'oignon, charcuterie, fromages et fruits au sirop.

Octobre Rose 2025

Nous voilà de retour sur la commune de Le PIN, le dimanche 19 octobre 2025, pour notre marche Octobre rose "Nos communes seins'pliquent".

Encore une belle édition qui a vu l'arrivée d'une nouvelle commune : NEUILLY EN DONJON. Plus de 408 coureurs et marcheurs et 70 bénévoles. Merci à tous de votre implication !!



Pour démarrer la journée comme il se doit, la traditionnelle photo du ruban rose formé par les bénévoles avant leur prise de poste.

En plus de nos habituels stands ACCANTHE, vente de goodies, vol captif en montgolfière, de nouveaux partenaires nous ont rejoints, notamment les sapeurs pompiers de Le Donjon qui ont fait le jeu de la ficelle (jeu consistant à deviner la longueur de la ficelle enroulée autour d'une rosette pour gagner celle-ci).



A l'occasion du discours juste avant l'échauffement zumba et le départ, la présidente de la bourbonnaise pour elles et de l'espace thérapeutique ACCANTHE, Madame MIALLIER (à qui nous reversons les bénéfices de la marche depuis 3 ans), nous a lu le témoignage d'une personne qui a pu bénéficier des services de l'espace ACCANTHE. Un moment très émouvant et surtout très concret de l'utilité de cet espace. Et quelle fierté quand Mme MIALLIER nous désigne comme la "petite sœur" de "la bourbonnaise pour elles"



Octobre Rose 2025

Le fameux coupé de ruban officialise le départ.

A la fin du parcours, une tombola a eu lieu avec différents lots donnés par les sponsors, ainsi qu'un repas chaud servi pour ceux qui le souhaitent, repas en collaboration avec le restaurant la "Cazotte" situé à Neuilly en Donjon, nouveau partenaire de la marche.



Pour clôturer cette journée, les sapeurs-pompiers ont animé l'après-midi avec une démonstration de désincarcération dans une voiture customisée (en rose avec le nom des sponsors et la signature des bénévoles) pour l'occasion par certains bénévoles.



Cette année encore, un très beau chèque de **8 000 Euros** a été remis lors de la cérémonie qui a eu lieu le dimanche 23 Novembre, en présence de nombreux bénévoles et sponsors.



INFO importante

Pour permettre à cette marche de continuer et de pouvoir pérenniser, une association va être créée. Une réunion ouverte à tous a lieu le 5 décembre à Le Pin (nous ne pouvons vous en dire plus dans cet article, la réunion se déroulant après l'écriture de celui-ci, mais bien entendu nous vous tiendrons informés de l'évolution). Toutes personnes désirant s'investir dans cette association seront les bienvenus !!

MERCI A TOUS DE VOTRE PARTICIPATION

RENDEZ-VOUS LE DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026 A NEUILLY EN DONJON

N'OUBLIEZ PAS MESDAMES ET MESSIEURS DE VOUS FAIRE DEPISTER !!!

DES NOUVELLES DE NOTRE AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'assemblée générale de l'amicale a eu lieu le dimanche 8 décembre 2024.

3 membres étaient sortants et n'ont pas souhaité se représenter. Nous les remercions pour le travail qu'ils ont pu effectuer pendant ces années.

4 nouveaux membres souhaitaient se présenter, à savoir : Madame JACQUET Delphine, Madame DUMONT Pascale, Madame MARCAUD Annick et Mademoiselle LAFORET Rose.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Co-présidentes : Madame LIEUDENOT Huguette et Madame MAINAUD Nathalie

Vice-présidents : Monsieur JACQUET Franck

Secrétaire : Madame GEVAUDAN Sandrine

Secrétaire adjointe : Madame DUMONT Pascale

Trésorière : Mademoiselle THERY Mélanie

Trésorière adjointe : Madame JACQUET Delphine

Membres : Monsieur PELLETIER Jean-Yves, Monsieur DUMONT Joel, Monsieur MARCAUD Gilles, Monsieur THERY Etienne, Monsieur GIRAUD André, Monsieur MAINAUD René, Monsieur THEVENOUX Alain, Madame JACQUET Monique, Madame MARCAUD Annick, Mademoiselle LAFORET Camille et Mademoiselle LAFORET Rose

Commissaires aux comptes : Madame DA ROCHA Nathalie et Mademoiselle DA ROCHA Andréa

Nos manifestations 2025 :

- Théâtre « Monsieur Amédée » avec la troupe la Compagnie Déraille **le samedi 15 mars**
- Brocante et vide grenier **le dimanche 22 juin**
- Concours de pétanque et jambon à la broche **le samedi 12 juillet**
- Loto **le dimanche 12 octobre**
- Choucroute **le samedi 8 novembre**



Naissance 2024

Nous avons accueilli un nouveau bébé cette année 2024 à Saint-Léger-sur-Vouzance

Il s'agit d'**Olivia LAMOTTE** née le **11 août 2024**

Nous lui souhaitons la bienvenue



Nathalie MAINAUD, Présidente, Sophie RAJAUD, la maman, avec ses deux filles Elsa et Olivia, et Huguette LIEUDENOT, Présidente.

SOIREE THEATRE

Cette manifestation a eu lieu [le vendredi 15 mars 2025](#) et a connu un grand succès.



Nous avons accueilli la troupe « La compagnie déraille » de Saint-Germain-des-Fossés qui nous a présenté « **Monsieur Amédée** » une pièce d'Alain Reynaud-Fourton.

Nous avons passé une agréable soirée où fous rires et rigolades étaient au rendez-vous.

Un petit coucou à **Henri** et **Bernadette RAVE**, anciens habitants de Saint-Léger-sur-Vouzance, qui font partie de la troupe théâtrale.

BROCANTE et VIDE GRENIER

Malgré un temps capricieux, cette manifestation a connu, malgré tout, un joli succès.



Tout au long de la journée, la foule est venue se balader sur la place de la salle des fêtes à essayer de troquer la perle rare. Des repas étaient également proposés le midi.

VOYAGE A ANNECY



Le samedi 2 août, nous sommes partis de bonne heure et de bonne humeur à la fête du lac à Annecy voir les feux d'artifice.

Arrivés à Annecy, nous avons pu visiter la ville.

CONCOURS DE PETANQUE ET JAMBON A LA BROCHE

46 doublettes se sont affrontées à la pétanque durant l'après midi sous la chaleur.

Le traditionnel jambon à la broche a été préparé cette année par **Jérôme LASSOT** que nous remercions d'avoir gentiment remplacé René, notre cuistot absent pour une bonne cause, et qui a connu son succès habituel.

Merci à la **famille JACQUET** pour le prêt de la cour pour la cuisson des jambons.



Un petit coucou également à notre équipe « chaîne » qui distribue toujours les repas dans la bonne humeur.

LOTO DU DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025



Pour la troisième année consécutive, notre loto a connu un énorme succès puisque la salle des fêtes était trop petite pour accueillir tout le monde.

La chance a sourit au cours de cet après midi à :

- Madame **DUMONT Christiane** de Le Pin : **200 euros** chez **LECLERC**
- Madame **Solène REVENIEAU** de la Nièvre : **100 euros** chez **INTERMARCHÉ**
- Monsieur **MONNET Michel** de Chassenard : **75 euros** chez **INTERMARCHÉ**
- La partie corse a été gagnée par Madame **Valérie BERNARD** qui remporte un aspirateur



Nous avons organisé une soirée choucroute également le samedi 8 novembre et nous avons participé également aux repas des aînés en apportant une aide financière. Un don du sang a également eu lieu le 28 novembre 2025.

Pour conclure, je voudrais adresser un énorme merci à tous les membres du bureau de l'amicale, à **Michel RAJAUD** et son équipe pour le prêt de la salle **Marcel CONTOUX**, à **Nelly** notre secrétaire de mairie pour l'impression des affiches et de tout ce que nous avons besoin pour les manifestations, ainsi qu'à "**nos petits jeunes**" qui sont très dévoués par leur présence, leur aide et sans qui nous ne pourrions pas organiser toutes ces manifestations qui font vivre et animent notre village.

La secrétaire de l'Amicale, Sandrine GEVAUDAN

Depuis vingt ans, le bulletin municipal nous permet de nous exprimer et de vous résumer la vie du club « La Tendresse ».

Chaque dernier mercredi du mois, nous avons un après midi très suivi par les membres, où se traite la gestion du club, les anniversaires gourmands, pour laisser place à la belote et jeux divers. Calendrier pas aussi ambitieux que l'on ne voudrait, nous devons tenir compte des aléas de chacun.

Mercredi 29 janvier 2025 : Assemblée générale

Quatre nouveaux adhérents nous ont rejoints et comme chaque année : tirage des rois. Et un anniversaire de dizaine.



Notre nouvelle présidente, Huguette LIEUDENOT ne manque pas d'humour et de son sifflet magique remet un silence divin comme dans une classe ou le chahut évoque le plaisir de se retrouver.

20 février 2025 à 9h, présentation par RS Distribution, des articles de leur vente. 12 h, repas offert aux adhérents présents, après midi, place aux jeux.

27 Avril 2025, notre premier loto fût un succès grâce à la mobilisation de tous et l'aide précieuse de personnes extérieures, charmantes et dévouées.

22 mai 2025, pour le besoin d'un peu de rencontre, journée de l'amitié au Donjon.

24 septembre 2025 petit « mangement » organisé à la salle par le club.

Pour plus de détails, venez nous rejoindre, participer à nos réunions et apporter vos idées.

Calendrier 2026

28 janvier 2026 : Assemblée générale, galette et anniversaires

26 Avril 2026 : Loto

20 mai 2026 : Journée de l'amitié

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI

LE PIN - SAINT DIDIER EN DONJON - SAINT LÉGER SUR VOUZANCE

Cette année l'association des parents d'élèves compte 20 membres. Elle a pour but principal de récolter des fonds pour les écoles du RPI Le Pin, Saint Léger sur Vouzance et Saint Didier en Donjon, mais aussi d'organiser des journées pour les enfants comme par exemple : un spectacle de Noël, un après-midi « BOOM PARTY ».

Cette année nous comptons 90 enfants dans le RPI.

Les bénéfices obtenus grâce aux diverses manifestations de l'année scolaire précédente sont entièrement reversés aux écoles. Cette année, l'association a attribué un forfait de 900€ par école pour pallier au coût important des transports, et a reversé 45€ par enfant soit un total de 6 750€ réparti dans les trois écoles.

Le bureau et les membres de l'association sont les suivants :

Président : M. GUY Damien
Vice-président : M. FOURRIER Jérémy
Trésorière : Mme LECAT Mélissa
Vice trésorière : Mme MIRLICOURTOIS Angélique
Secrétaire : Mme GUILLEMIN Laëtitia
Vice-secrétaire : Mme CHARBONNEL Marie

Membres de l'association : M. GUILLEMIN Cédric, Mme COMTE Anne-Sophie, M. RENDU Paul, Mme CHABOT Morgane, Mme CAUBET Valérie, Mme RAJAUD Sophie, Mme SAVRE Marion, Mme GUY Fanny, M. BERGER Jacques, M. MERLE Aurélien, M. DOS SANTOS Enzo, M. RAVE Sylvain, M. SAVRE Benoît, M. MIRLICOURTOIS Gaëtan,

Pour cette année, voici nos différentes manifestations et actions envisagés :

- **Vente de sapin** : Vendredi 5 décembre 2025 (St Didier en donjon)
- **Spectacle de Noël et passage du Père Noël** : Mardi 9 décembre 2025 (st Didier en donjon)
- **Repas dansant** : Le samedi 7 mars 2026 (Le Pin)
- **Boom party** : Samedi 21 mars 2026 (Saint Léger sur Vouzance)
- **LOTO** : Samedi 25 avril 2026 (Le Pin)
- **Kermesse** : samedi 27 Juin 2026 (St Didier en donjon)



La vie de notre école



Lors de l'année scolaire dernière, nous avons travaillé avec maître Benjamin et maîtresse Claire. Le thème de notre spectacle de fin d'année était : **le cirque**.

Nous avons entièrement créé les numéros et choisi les musiques qui les accompagnaient.





Cette année, nous sommes 26 élèves répartis sur deux niveaux : CM1 et CM2.

Nous travaillons avec maîtresse Virginie et maître Benjamin. (Nous sommes 27 sur la photo car un élève a déménagé depuis...)





Retour sur l'année 2025

Le Centre Social intervient sur les 16 communes de son territoire : Avrilly, Bert, Le Bouchaud, Chassenard, Le Donjon, Lenax, Liernolles, Loddes, Luneau, Monétay-sur-Loire, Montaiguët-en-Forez, Montcombroux-les-Mines, Neuilly-en-Donjon, Le Pin, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance.

Les activités et actions du centre social La Farandole en 2025 :

- des **pôles** : famille, seniors, enfance, jeunesse, petite-enfance
- des **points d'appui** : numérique et vie associative locale,
- des services pour les enfants, les seniors, les familles : accueil collectif de mineurs (**centre de loisirs**), service de **portage de repas** avec environ 800 repas par mois, un **Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP)**, une **micro-crèche** de 12 places, un **Relais Petite Enfance (RPE)**, des **ateliers de parentalité**
- des activités régulières : 5 **ateliers de gym**, 2 de **yoga, sophrologie, scrabble, mémoire, multi-sports**, des **marches** et des **ballades**, des soirées **repas partagés**, un **séjour 3-jours** pour les seniors, des sorties culturelles, brico-papotte, un atelier théâtre, le collectif Femmes et Territoire,
- un partenariat avec le collège : une commission jeunes, 2 séances sportives par semaine, le projet **Bouge Ton Avenir**, la pose d'un **distributeur de protection hygiénique**
- des événements ponctuels : un loto, une bourse au vêtement, visite de producteur locaux (fromage, boulangerie...), des **journées intergénérationnelles** avec le collège ou encore avec la crèche, des **soirées pour les jeunes...**
- des conférences et temps d'échanges : **temps de partage et d'échange avec la MSA** pour les agriculteurs et agricultrices, **conférence sur l'allaitement, santé et mutuelle avec la région, café des aidants**,

Les nouveautés 2025 :

- un cours en groupe de **pilates** les vendredis soir
- un nouveau **cours de gym à Montaiguët-en-Forez**
- un atelier de **pratique conviviale de l'anglais** un samedi par mois
- un atelier de **chant en groupe** qui redémarre le 10 novembre
- l'ouverture le 31 mars 2025 du **pôle petite enfance**, dans le parc de Plessis, comportant la micro-crèche 12 places, le **LAEP** et le **RPE**.





Le centre social en images





Le centre social en images





Deux focus :

Portage de repas à domicile : cela fait cette année 30 ans, que Murielle emprunte toutes les routes du territoire pour le service de portage de repas à domicile. Ces repas sont fabriqués à l'EHPAD. Elle est aidée en cela par Aline. Les commandes se font au : 06 21 56 71 67 / cslafarandole@orange.fr une semaine à l'avance. Les repas sont assurés week-end et jours fériés. Ils comprennent potage – entrée – plat – dessert.

L'équipe de professionnelles de la **micro-crèche** accueille les enfants à partir de 10 semaines. Que ce soit tout au long de l'année ou en ponctuel selon les besoins, renseignez vous directement auprès de la crèche :

microcreche.ledonjon@gmail.com

04 70 99 54 47 – 06 35 38 61 69

Deux nouveautés en construction pour 2026 : des **ateliers de cuisine** en groupe, et des **ateliers de réparation de siège/fauteuil**. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du centre !



Pour tout renseignement :

Centre Social La Farandole – 30 rue Émile Guillaumin 03130 LE DONJON

04.70.99.52.77 – cslafarandole@orange.fr

Site Internet : <http://lafarandole.centres-sociaux.fr/>

Page facebook : Centre-Social Farandole

La Marche Républicaine des collégiens

Le 23 mai, jour anniversaire de l'entrée en application du décret Schoelcher de 1848, abolissant l'esclavage, Le Donjon a été le cadre d'une grande marche républicaine rassemblant plusieurs maires et élus des communes des élèves du collège, les enseignants, surveillants, parents d'élèves, membres du personnel et tous les élèves du collège Victor-Hugo.

Cette marche illustre la liberté, l'égalité et la fraternité, les valeurs de notre république qui sont chères à la France. Tous les élèves du collège ont participé à cet ambitieux projet porté par Mme Anne Cartier, professeure d'histoire-géographie et éducation morale et civique.

Cette marche est à la croisée de plusieurs projets menés au cours de l'année scolaire avec ses collègues Mme Raboutot, enseignante de Lettres, Mme Poyet, d'arts plastiques, Mme Cleux, d'éducation musicale et Mme Berthon, d'anglais.



Les élèves de 3ème vêtus de blanc, couleur de la liberté, ont donné le ton en récitant le poème Liberté de Paul Eluard. Puis les classes de 4ème ont joué leur spectacle intitulé Un vent de Liberté souffle sur la France évoquant la lutte pour l'abolition de l'esclavage en France.



Ils ont alors quitté le collège en entonnant la Marseillaise pour rejoindre le Monument aux Morts où les attendait le maire et plusieurs élus de la commune.

Une minute de silence a alors été observée à l'initiative du maire, M. Labbe, en hommage aux soldats du Donjon tombés pour la patrie.

Les élèves de 5ème ont alors dévoilé le logo symbolisant l'égalité entre les filles et les garçons conçu en mars avec l'artiste urbain Pierre XZXZ en offrant un défilé de mode de tee-shirts bleus, couleur de l'égalité.



Les enfants de 6ème vêtus de rouge, couleur de la fraternité, ont chanté **We Are the World**, puis se sont dirigés vers la mairie suivis de tous leurs camarades.

La Marche Républicaine des collégiens

Les élèves ont entonné une dernière fois La Marseillaise qui a été reprise en chœur par toutes les classes et par toute l'assemblée, puis les 3ème ont chanté les couplets de la Marseillaise pacifiste.

Les élèves du club vidéo du collège de Jaligny accompagnés de leur professeur documentaliste et de leur principal avaient fait le déplacement pour filmer l'événement.



Pour clôturer cette marche, chaque élève a déposé une colombe symbole de paix sur une toile de la couleur du ciel.

La principale a remercié tous les acteurs et spectateurs de cette marche et donné rendez-vous au élèves de 4ème le 23 juin pour la remise du prix académique « La flamme de la liberté » qu'ils viennent de remporter grâce à leur spectacle.





L'association « Val Libre Culture & Patrimoine » a essentiellement concentré son activité en 2025 sur la Tuilerie de Lenax.

Après un essai test sur les week-end de septembre 2024, nous avons ouvert officiellement l'écomusée aux visites aux vacances de Pâques 2025, non sans avoir inauguré comme il se doit le site le 29 mars en présence de nombreux invités.

Messieurs les sénateurs MALHURET et ROJOUAN, Monsieur le Député Nicolas RAY, Monsieur le Sous-Préfet Michel TOURNAIRE, Monsieur Fabrice MARIDET et Madame Isabelle MICHAUD-USSEL conseillers départementaux, Madame Valérie LASSALLE conseillère régionale, Monsieur Roger LITAUDON Président de la communauté de communes, Monsieur François BIDET délégué départemental de la fondation du patrimoine, Monsieur Pascal BAUDELLOT Maire de Lenax, les nombreux financeurs, les adhérents, les donateurs et autres invités ont été reçu par Patrice LAUSTRIAT Président de l'association qui a retracé l'historique des travaux.

Aujourd'hui les bénévoles qui travaillent tous les jeudis sur le site ont accumulé plus de 7000 heures de bénévolat.



L'inauguration de la Tuilerie le 29 Mars

La Tuilerie est ouverte aux visites les jeudis, vendredis, samedis, dimanches après-midi ainsi que les jours fériés. A ce jour, nous avons reçu environ 650 visiteurs, ce qui est très encourageant pour une première année. En marge de ces visites, l'association a participé à de nombreuses manifestations et ateliers pédagogiques (foire de Talenne, fête de Molinet, fête de la batteuse à Saligny sur Roudon, forum des céramistes à Perreux (42), etc...).

Les mercredis de juillet et août, nous avons fait un partenariat avec la fondation du Pal et proposé aux enfants de fabriquer leurs petites briques. Ces journées ont eut un réel succès tant et si bien que nous avons participé à la journée de la fondation qui se déroulait le 5 octobre, et avons reçu de nombreux enfants et parents curieux pour les uns de mettre les mains dans l'argile et contents de repartir avec leur création, et pour les plus grands curieux de ce patrimoine industriel que nous avons sorti de l'oubli.



Nous avons la chance d'être bien relayé par les offices de touristes de Varennes-Dompierre, celui de Vichy, celui de Roanne et ceux de la Saône et Loire limitrophes de notre secteur des basses marches du Bourbonnais. Toute cette communication nous permet de recevoir de nombreux groupes, associations et autres, toujours ravis des visites guidées que nous proposons.



L'écomusée à fermé pour cette année aux vacances de Toussaint.

Il réouvrira à Pâques 2026 avec sans doute quelques modifications au niveau des jours et horaires d'ouverture.

vallibre.culture.patrimoine@gmail.com

S'il vous plaît de nous rejoindre pour du bénévolat, pour prendre des renseignements, pour organiser une visite de groupe, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail dédiée.

Nous nous ferons un plaisir de prendre contact avec vous.





Le 13 avril « Vouzance & Loire » organisait sa marche de printemps sur la commune de Luneau. Alors qu'elle n'était point invitée, la pluie nous a accompagné toute la matinée.

3 circuits de 8-14-et 18 km permettaient aux 67 marcheurs d'arpenter les chemins de la commune avec plan et explications du Patrimoine Lunétois rédigés par le secrétaire Gilles THEVENOUX.

Pour l'occasion l'association proposait aux participants le verre logoté au prix de 1 euro.

Madame Jacqueline LAUSTRIAT, Maire de la commune, et son conseil offraient au retour des marcheurs le verre de l'amitié avant que tout le monde ne passe à table pour déguster le repas préparé par Magalie FONGARNAND et son compagnon Yann, gérants du restaurant du village. Quelques 75 convives se régalaient avec du poulet à la crème et sa timbale de riz, une assiette de 3 fromages et une tarte normande.

Au dessert la présidente procédait au tirage de la tombola permettant à deux personnes de gagner un repas pour la marche d'automne à St Didier en Donjon, remportés par Mesdames LEDEYT de Digoin et BERTHELOT de Lapalisse.

Madame Jacqueline LAUSTRIAT, en son nom personnel, offrait un bon d'achat à valoir chez « la fabrique aux fleurs », fleuriste ambulante de Chassenard. L'heureux gagnant fut Monsieur Serge ALLAIN de Liernolles.

Comme à l'habitude au sein de l'association, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.



La marche d'automne s'est déroulée **le dimanche 12 octobre** sur la commune de St Didier-en-Donjon. C'est sous un ciel bas et un épais brouillard que quelques 90 marcheurs partaient néanmoins découvrir les 3 circuits proposés par l'association, offrant ainsi une ballade sans prétention à la découverte du patrimoine rural. Le café-madeleine offert aux participants au départ fut très apprécié. A leur retour, Jérôme LASSOT, Maire de la commune et son conseil municipal, offrait le traditionnel vin d'honneur.

L'association, quant à elle, proposait aux 76 participants, ayant réservé, un repas concocté par XAVIER, boucher-traiteur au Donjon qui nous régalaient avec un savoureux couscous. Le repas s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, et les convives sont repartis satisfaits de cet agréable moment. Les deux repas de la tombola ont été gagnés par Madame Régine MICHAUD de Molinet et par Madame TAIN de Baugy (71). Ils seront à valoir lors de la prochaine marche qui se déroulera à l'automne 2026 sur la commune de CHASSENARD.

La présidente a tenu à récompenser 3 jeunes marcheurs (Alexis, Clémence, et Roxane) qui viennent régulièrement depuis 3 ans, en leur offrant chacun un sachet de friandises.

En raison des élections municipales de mars 2026, «**Vouzance & Loire**» a décidé de ne pas organiser la marche de printemps, permettant ainsi aux nouvelles municipalités de s'installer tranquillement. Les personnes désireuses de nous rejoindre peuvent contacter l'association à l'adresse mail dédiée : vouzance.et.loire@gmail.com

Les nouveaux léodégariens :

En plein bourg, **Hélène et François GAMMOND** sont arrivés le 1er août. Ils sont originaires de Grenoble, et souhaitaient quitter la ville.

Ils sont tombés sur une annonce l'année dernière et quand ils ont visité la maison, ils ont eu un coup de cœur.

Le jour de la visite, ils se sont rendus à la mairie pour connaître les alentours et Nelly a su se rendre disponible, ce qui a conforté leur choix.

Cécile ROBERT et Didier LHOTE se sont installés début décembre à la place de M. et Mme DUMONT Joël au chemin des Gâchons.

Venant de Bourbon-Lancy, où ils ont habité 8 ans, ils ont voulu changer de localité suite au changement de lieu de travail pour Didier.

Cécile travaille à France Services à Dompierre-sur-Besbre et Didier travaille pour le Grand Charolais, ils voulaient trouver un endroit entre leurs 2 lieux de travail et ont vu l'annonce de la maison.

Ils apprécient le village pour le côté un peu vallonné.



SoVillas est la société qui a racheté le domaine « des Vouzances » pour en faire un gîte.

Dans le cadre de son développement touristique, notre commune accueille désormais sur son territoire le concept **SoVillas**, une entreprise spécialisée dans l'hébergement de groupes dans des propriétés spacieuses, adaptées aux retrouvailles et aux événements conviviaux.



SoVillas développe et exploite de grands gîtes pouvant accueillir entre 30 et 60 personnes, permettant d'organiser des séjours familiaux, amicaux ou professionnels dans un environnement naturel et dépaysant. Les lieux sont entièrement aménagés pour que le séjour puisse se dérouler sur place, avec des équipements tels que piscines chauffées, terrains de sport et espace de loisirs.

Cette offre répond à une demande croissante d'hébergements adaptés aux grands groupes, notamment pour les citadins en quête de calme, de nature et de déconnexion.

Si les bureaux de développement et de commercialisation de **SoVillas** sont situés à Paris, l'entreprise s'appuie sur une implantation opérationnelle au plus près des maisons afin de garantir leur bon fonctionnement et leur entretien. Des équipes de terrain interviennent régulièrement pour assurer le suivi technique de chaque villa.



SoVillas contribue également à l'économie locale en valorisant les acteurs du territoire. Chaque groupe accueilli reçoit une liste de partenaires locaux proposés pour les services complémentaires du séjour: traiteurs, artisans, commerces alimentaires, prestataires d'activités ou de mobilité. L'objectif est de renforcer le tissu économique de nos communes tout en faisant découvrir les richesses locales aux visiteurs.

Accompagnée par la Banque Publique d'Investissement (BPI), **SoVillas** répond à des exigences strictes en matière de sécurité incendie et s'acquitte mensuellement de la taxe de séjour auprès de la Communauté de Communes.

L'entreprise s'inscrit ainsi dans une démarche transparente et conforme à la réglementation propre à ce type d'hébergement.

En proposant une capacité d'hébergement importante et rare sur le marché, **SoVillas** participe au dynamisme touristique des communes où elle est implantée. Les visiteurs accueillis soutiennent directement les commerces, les producteurs et les prestataires locaux, contribuant ainsi à l'animation et au développement du territoire.



Située à deux heures de route au nord de Lyon via l'A89, la Villa « Les Vouzances » est un lieu pensé pour accueillir les grands événements : anniversaires, réunions de famille, séminaires ou séjours associatifs. Elle incarne pleinement le concept **SoVillas**, axé sur la convivialité et le confort pour de grands groupes.



La propriété dispose d'un vaste jardin avec terrasse, barbecue et piscine intérieure chauffée toute l'année (8m x 4m). Une grande salle à manger, attenante à un salon spacieux et à une salle de jeux, permet de rassembler l'ensemble du groupe en toute simplicité. L'espace de réception est équipé d'un système son intégré adapté aux soirées en intérieur, afin de préserver la tranquillité du voisinage.

« Les Vouzances » peuvent accueillir jusqu'à 45 personnes grâce à 11 chambres réparties dans trois bâtiments formant un U, créant ainsi une cour centrale idéale pour les moments partagés en extérieur. Le premier voisin se trouvant à 300 mètres, la villa bénéficie d'un environnement calme et propice aux rassemblements sans nuisances.

Les équipements proposés permettent une grande variété d'activités sur place, en intérieur comme en extérieur. Parmi eux :

- une piscine intérieure chauffée
- un beach-volley
- un terrain de basket
- un terrain de pétanque
- une table de ping-pong
- des jeux de sociétés, une switch
- une borne d'arcade, un baby-foot,
- une machine à coups de poing de forain ou encore une table de poker

Les repas peuvent être organisés autour du barbecue ou d'appareils de cuisson mis à disposition en cuisine. Les espaces ont été conçus pour permettre aux groupes de profiter pleinement du site sans avoir à se déplacer.

Plusieurs services peuvent être mis à disposition pour faciliter l'organisation, tels que le retrait de course en amont du séjour. Les hôtes doivent simplement veiller au tri des déchets.

Concernant le respect de l'environnement sonore, la musique est autorisée en intérieur sous réserve de garder les ouvertures fermées. Aucune diffusion de musique ni d'utilisation de micro n'est permise en extérieur, conformément aux règles visant à préserver la tranquillité du voisinage.

Grace à sa capacité importante et à ses nombreux équipements, la Villa «Les Vouzances» attire régulièrement des visiteurs découvrant la région et faisant appel aux commerces, producteurs et prestataires locaux. La villa constitue ainsi un atout pour l'économie touristique et l'attractivité de la commune.

Concours Intercommunal des potagers 2025

Cette année le concours intercommunal des potagers a réuni 14 participants dont 4 enfants sur nos 3 communes Chassenard, Molinet, Saint Léger sur Vouzance. Le jury des trois communes épaulé par 2 horticulteurs **Laurent CAROLLO** de Le Donjon et **Thierry LEMAIRE** de Chassenard, ont encore une fois été très bien accueillis et ont pu visiter de très beaux jardins.

Mention spéciale aux enfants qui, très impliqués, nous ont tantôt laissé une note explicative de ce qu'il y avait dans leurs jardins et de comment ils s'en occupaient, tantôt de vive voix ou par le biais de la personne qui s'en occupe quand ils sont absents. Bravo à eux pour leur investissement !



C'est le vendredi 18 octobre à Saint léger qu'a eu lieu la remise des prix où **Maxime LEVITE** nous a encore confectionné un magnifique décor de saison.

C'est M. MERIGOT Alain qui a remporté le prix spécial pour ses 3 betteraves de plus de 7,7 kg



Classement Adultes:

- 1 er: THEVENOUX Alain (St Léger)
- 2 ième : BERNARDET Jacques, compagne (Chassenard)
- 3 ième : LAUVERNIER Monique et Pierre (Chassenard)
- 4 ièmes : MERIGOT Alain et DARGAUD Gilles (Chassenard)
- 6 ième : VERNUSSE Robert (St Léger)
- 7 ième : OUSSADIT Amar (Molinet)
- 8 ième : WISSEN Monique (St Léger)
- 9 ième : AUGER Gérard (St Léger)
- 10 ième : CANOT Emmanuel (St Léger)

Classement Enfants:

- 1er : PAQUIER Gabin (Molinet)
- 2 ième : BIGNET Mathias (Molinet)
- 3 ième : MONMESSIN Alessio (Molinet)
- 4 ième : BERNARD-MOTTE Antoine et Louis (St Léger)

Concours des maisons fleuries 2025

C'est le lundi 28 juillet que le jury, composé de représentants des communes de Saint-Didier-en-Donjon, Luneau, et Molinet, a visité 5 maisons fleuries. Chassenard étant excusée, ainsi que M. Lemaire l'horticulteur à Chassenard.

Ils se sont ensuite réunis pour établir le classement des participants comme suit :



- 1) THEVENOUX Alain
- 2) VERNUSSE Robert
- 3) BERNARD-MOTTE Virginie
- 4) PAILLOUX Catherine
- 5) GUILLOUX Brigitte

Merci et bravo à tous les participants qui œuvrent toute l'année au fleurissement et à l'embellissement de notre commune.

Nous les encourageons à se réinscrire l'année prochaine ainsi qu'à toutes les personnes qui fleurissent leur maison.



Pendant de nombreuses années, Mme Denise JALLAT a donné de son temps tous les samedis matins pour recevoir les lecteurs à la bibliothèque.

Le 1er Octobre 2021, elle a formé Marie-Thérèse LASSOT, Huguette LIEUDENOT et moi-même pour passer les commandes de livres par internet sur le site de la médiathèque de Coulandon.

Nous avons découvert l'énorme travail de bénévolat que Denise a offert à notre commune entre passer les commandes, réceptionner les livres et les ranger dans les rayonnages chaque mois.

Depuis le 1er Septembre de cette année, la médiathèque a mis en place un nouveau mode de livraison, la navette ne vient plus sur notre commune, nous sommes obligés de récupérer les caisses au point relais à la bibliothèque du Donjon chaque 1er et 4ème mardi de chaque mois.

Le prêt de livres est totalement gratuit, vous pouvez venir chaque samedi (sauf jours fériés) entre 11H et 12H nous rendre visite. Vous pouvez aussi nous suggérer des titres et des auteurs que vous aimeriez lire, nous nous ferons un plaisir de vous les commander sur le site de la médiathèque s'ils sont disponibles.



Huguette, Marie-Thérèse et Isabelle, nos célèbres et dévouées bénévoles !



Nous tenons à remercier **Mme GOUJON Marie-Philomène**, habitante de la commune, qui a pris de son temps pour confectionner ces magnifiques marque-pages qu'elle offre gracieusement à la bibliothèque et qui feront le bonheur des lectrices et lecteurs.

L'Eglise

Le moteur de volée de la grosse cloche, permettant le balancement et l'arrêt complet de celle-ci, était en panne depuis de nombreuses années déjà. Il a fallu le changer, ce qui a été fait par la société HEUR'THEC pour un coût HT de : 1 305,00 €

Plan de financement final : (75% de subvention)

- 50 % de subvention au titre de la Solidarité Départementale soit : 652,50 € HT
- 25 % de subvention Fond de Concours de la Com Com soit : 326,25 € HT
- 25% Reste à charge pour la commune soit : 326,25 € HT

Le Cimetière reprise de concessions

Suite à la commission cimetière et à la décision du Conseil Municipal, c'est la Société DESMARD de Lapalisse qui a effectué les travaux pour un montant total de 1 296,00€ HT :

- Reprise de quatre concessions pleine terre avec démontage et évacuation des monuments
- Exhumation des corps, puis mise de ces derniers dans des reliquaires pour enfin être déposés dans l'ossuaire communal,
- remise en état des allées

Plan de financement final : (75% de subvention)

- 50 % de subvention au titre de la Solidarité Départementale soit : 648,00 € HT
- 25 % de subvention Fond de Concours de la Com Com soit : 324,00 € HT
- 25% Reste à charge pour la commune soit : 324€ HT

Le columbarium

Il ne reste plus qu'une case de libre au Colombarium.



Merci à Nelly, notre secrétaire générale de Mairie, pour la bonne gestion administrative et à Jean-Yves, notre employé communal, pour l'entretien suivi de notre cimetière.

NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

ont de la valeur !

ils ne doivent plus être déposés dans la poubelle !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire pour tous.

Le SICTOM Sud-Allier a déployé plusieurs solutions complémentaires pour faciliter le geste de tri de tous les usagers : le compostage, individuel et partagé, auquel s'ajoute l'implantation de bornes dédiées sur une vingtaine de communes pour les personnes ne pouvant pas composter (immeubles...) ainsi qu'en déchèteries.



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

On appelle biodéchet tout déchet organique qui se décompose naturellement. Il s'agit des déchets alimentaires (de cuisine) et des végétaux issus du jardin. Ils constituent près de 30% de nos ordures ménagères !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SICTOM Sud-Allier interdit les biodéchets dans les ordures ménagères.

Quelles solutions pour le tri des déchets alimentaires ?

✓ **JE COMPOSTE** à la maison ou à proximité avec les sites de compostage partagé.

Le SICTOM fournit un kit compostage gratuit à chaque foyer qui en fait la demande : rdv sur notre site www.sictomsudallier.fr !

Vous souhaitez développer un nouveau site au sein de la commune ? Contactez notre service biodéchet : 04 70 45 51 67.

✓ **JE TRIE** à la maison pour déposer mes déchets alimentaires dans l'une des bornes dédiées implantées sur la commune.

A l'aide du bioseau donné par le SICTOM, je sépare les épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas, laitages, coquilles d'œufs, marc et filtre à café, sachets de thé, pain, os, viandes et poissons. Je vide le contenu du bioseau au minimum une fois par semaine dans la borne déchets alimentaires la plus proche. Celles-ci sont collectées chaque semaine par le SICTOM Sud-Allier. Les déchets organiques sont ensuite valorisés en compost pour l'agriculture.

Pour obtenir votre bioseau gratuit afin de participer à cette collecte de déchets alimentaires, contactez-nous !



Où trouver les bornes de tri ?

Retrouvez la liste des bornes à disposition dans votre commune sur notre site Internet : www.sictomsudallier.fr : la gestion de mes déchets puis les services de collecte et les déchets alimentaires



Un lavage régulier des bornes



L'entretien des bornes est primordial. Il s'effectue grâce à un camion laveur, chaque semaine de juin à septembre puis toutes les 2 à 3 semaines sur le reste de l'année.

Après avoir été vidé, le bac contenu dans la borne est levé et placé dans le compartiment de lavage du camion laveur. Des buses à haute pression projettent de l'eau chaude et un détergent désinfectant. Les eaux de lavage sont récupérées dans un réservoir. Une fois le nettoyage effectué, le bac est replacé à l'intérieur de la borne. Celle-ci est également désinfectée.

Qualité de tri : soyons vigilants

Le succès de cette collecte repose en grande partie sur la qualité du tri effectué par les usagers. Les intrus les plus courants sont les sacs plastiques (dits compostables ou non), le verre, les métaux, ou d'autres ordures ménagères résiduelles, et même des seringues ! Cette contamination a des conséquences directes sur le processus de valorisation. Elle dégrade la qualité du compost, rendant le produit final inutilisable pour l'agriculture.

Pour lutter contre ce problème, le SICTOM mise sur le civisme et la communication avec la signalétique apposée sur les bornes et le guide remis avec le bioseau. Il s'agit d'un défi collectif pour garantir que cette nouvelle filière de tri soit à la fois efficace et réellement bénéfique pour l'environnement.



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Panneau
Pocket



SICTOM
SUD-ALLIER

C'EST UN EMBALLAGE, OU UN PAPIER, ...ou pas ?



Si c'est OUI > je le TRIE

Cette canette est un emballage !



100% des emballages et des papiers se trient !
Si votre déchet est un emballage ou un papier, le geste est simple : direction le bac ou la colonne jaune.

2 réflexes à adopter :

- ✓ Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider avant de le jeter
- ✓ Emballages et papiers sont à déposer **en vrac** dans le bac ou la colonne. Ne les imbriquez pas, cela compliquerait le tri

Le SICTOM met à disposition :

Des bacs jaunes individuels, pour les communes avec une collecte en porte à porte, ou collectifs. Sur les autres communes, des colonnes de tri sont implantées dans les bourgs et hameaux.



Pour toute demande de bac jaune, vous pouvez contacter le service collecte sélective :
servicecollectes@sictom-sud-allier.fr ou 04 70 45 51 67



Si c'est OUI > je le TRIE

Cette bouteille en verre est un emballage !



Si c'est NON > je le JETTE



Ce rasoir est un objet !



Si votre déchet est un objet, le geste est simple : direction les ordures ménagères, ou la déchèterie.

Dans nos ordures ménagères, seules doivent être déposées les ordures ménagères résiduelles : ce qui ne peut être ni trié ni composté et qui n'est pas dangereux. Emballages, papiers, biodéchets, textiles et emballages en verre ont leurs filières séparées ! Et, pour les déchets encombrants ou dangereux, notre réseau de 15 déchèteries accueille plus d'une trentaine de flux.

Une appli : que faire de mes déchets ?

Un objet à jeter ? Seulement quelques clics pour connaître sa destination ! RDV sur notre site Internet.



Bocaux, bouteilles, flacons et pots en verre : tous se trient !

Si c'est un emballage et qu'il est en verre, le geste de tri est simple : direction la colonne à verre.

Plus de 900 colonnes à verre sont implantées sur le territoire, au plus proche des habitants.



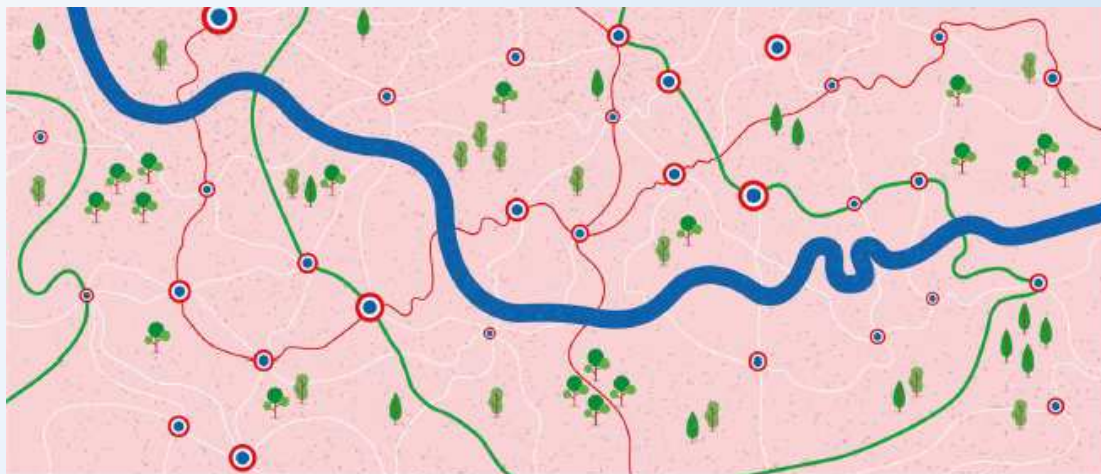
Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Panneau
Pocket



SICTOM
SUD-ALLIER



Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à **Saint Léger sur Vouzance**. Vous élirez le **conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme **Saint Léger sur Vouzance**, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « **panachage** » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

- o **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal de 11 conseillers pour notre commune), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Les décisions du Conseil municipal de 1925

En janvier, la liste électorale de la commune a été révisée.

Puis le conseil municipal s'est réuni en 4 sessions ordinaires et 4 sessions extraordinaires.

Lors de la première session ordinaire du 1^{er} mars, 8 membres étaient présents. Ils ont révisé la liste des Indigents où il y a 10 inscrits puis ont décidé de leur partager la somme de 300 francs. Pendant cette session, la liste des assistés pour femmes en couches a été modifiée et celle de l'assistance vieillards également.

Pendant la session extraordinaire du 18 avril, le Maire explique aux conseillers que le 3 janvier 1924 a été créé dans chaque département une chambre de l'agriculture. Le siège se trouve au chef-lieu du département. Une liste électorale est dressée dans chaque commune, où il faut le Maire, un délégué du Préfet et un délégué du Conseil.

Le 3 mai 1925 a eu lieu les élections municipales.

Puis les 12 nouveaux conseillers se sont réunis le dimanche 17 mai pour élire le Maire Monsieur Chavignon et l'adjoint M. Gilbert.

Une deuxième session ordinaire a eu lieu le 31 mai. Les 10 membres présents ont revus la liste des personnes recevant l'assistance médicale gratuite pour le 2^{ème} trimestre avec 5 personnes inscrites. Ils ont réexaminé un dossier pour l'assistance aux familles nombreuses. Le compte administratif et le compte de gestion de 1924 ont été approuvés. Puis ils votent le budget additionnel de 1925. Le Maire expose le projet du budget de l'exercice de 1926 et prévoit d'augmenter les impôts pour l'année suivante.

Le 25 août, 10 membres étaient réunis pour réviser la liste de l'assistance médicale du 3^{ème} trimestre 1925. Ensuite, ils ont décidé de l'exécution des travaux pour la ligne de téléphone.

8 membres étaient rassemblés en session extraordinaire le 3 septembre. Ils ont approuvé la décision d'un emprunt pour les travaux de construction d'un chemin.

Le 25 septembre, le Conseil municipal a été convoqué pour une session extraordinaire. Les 8 membres participants ont décidé d'approuver une vente de raisins du jardin de la commune pour faire environ 200 L de vin rouge.

Le dimanche 8 novembre, 8 membres ont assisté à une séance ordinaire afin de réexaminer la liste de l'assistance médicale du 4^{ème} trimestre et ont revu la liste des assistés. Ils ont aussi désigné 2 membres pour la révision de la liste électorale. Puis, ils ont établi 2 listes de 10 contribuables fonciers de la commune dont 4 domiciliés à l'extérieur de la celle-ci.

Le dernière réunion a eu lieu le dimanche 27 décembre. Ce jour-là, 10 conseillers étaient rassemblés pour décider, suite à la circulaire préfectorale, du nouveau taux des allocations pour l'assistance aux familles nombreuses. Celle-ci est mise à 5 francs par mois. Ils décident de mettre en location le logement de l'instituteur qui est vide afin que le loyer finance l'entretien de la commune. Il est demandé de vendre du bois et 2 arbres pour 75 francs au total. Le conseil convient que le Maire contracte une assurance pour les accidents de travail des employés communaux.

ETAT CIVIL 1925

Naissances :

29 avril : BRUNOT Marie Madeleine fille de Pierre BRUNOT et Louise JONNEZ

29 avril : LALLIAS Berthe fille de Jean Sylvain LALLIAS et de Pauline GAY

19 mai : GUICHARD Pierre Joseph fils de Joseph Pierre GUICHARD et Marie Louise CHÂTEAU

26 juillet : PERREAUD Marie Jeanne fille de Jean PERREAUD et de Marie LONGEOT

12 septembre : PELLETIER Jeanne fille de François PELLETIER et de Marie LAFORET

22 novembre : DUSSEUX Mathieu fils de Michel DUSSEUX et de Lazarette PELLETIER

12 décembre : GOYARD Louis fils de René GOYARD et de Marie CHARTIER

Mariages :

9 juin : Marcel DESMOLLES et Jeanne LAGROST

27 juin : Jacques DEBRET et Joséphine PETIOT

19 septembre : Jean Marie LAGROST et Claudine MORNET

Décès :

10 février : Marie CHEMIER à l'âge de 75 ans

22 février : François LAPIERRE à l'âge de 73 ans

21 avril : Clotilde MATRAT à l'âge de 17 ans

22 avril : Suzanne DUSSEUX à l'âge de 66 ans

15 juin : Catherine MARCAUD à l'âge de 80 ans

12 juillet : Gilberte GOULINET à l'âge de 79 ans

22 juillet : Marie Denise MALSOT à l'âge de 14 ans

9 août : Antoinette MEUNIER à l'âge de 44 ans

13 août : Jean Claude FONGARNAND à l'âge de 15 mois

ETAT CIVIL 2025

Naissances :

Néant

Mariages :

- 7 juin** : Lucas Florent **LAMOUCHE** et Mélènie Yvonne Albertine **QUENTIN**
- 20 octobre** : Michel Francis **DUQUAY** et Emmanuelle Lucienne Madeleine **COLAU**
- 13 décembre**: Stéphane **BAUJARD** et Nathalie **FAURE**

Décès :

9 janvier : **SALMI** Alain

12 août : **JACQUELIN** Raymond Guy

8 novembre : **DUSSEUX** Jean Etienne

Vente de pains et viennoiseries place de l'église

Venez retrouver chaque samedi matin, entre 10h00 et 12h00, sur la place de l'église (ou à la bibliothèque en cas de mauvais temps) la boulangerie « **au cœur de Coulanges** » qui vous propose du pain et des viennoiseries, sans besoin de commander au préalable.

Ils sont joignables au 07.71.23.22.41 pour toute question.

PAINS	
Baguette	1,10 €
Pointue	1,20 €
Pain Campagne	2,50 €
Pain	1,40 €
Complet, cereal	2,50 €

VIENNOISERIES	
Croissant	1,10 €
Pain au chocolat	1,20 €
Pain raisin	1,30 €
Brioche Nanterre	8,00 €
Brioche Praline	10,00 €
brioche grattons	11,00 €



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe
contre les
cambriolages

Vous prenez la route des vacances ?

Partez sereinement en demandant la surveillance
de votre domicile pendant votre absence.



Vous partez en vacances quelques jours ?
Plusieurs semaines ?

Ayez le réflexe « **opération tranquillité vacances** », contactez la gendarmerie du Donjon au 04.70.99.50.21 pour signaler votre absence, des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux usagers une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de votre mairie.

Les encombrants, qu'est-ce que c'est ?

Sont collectés, les objets suivants :

- Objets métalliques ou contenant de la ferraille

- >> Matériel agricole, remorque, petit tracteur
- >> Ferrailles diverses
- >> Bidons et pots métalliques VIDES
- >> Chaudières, poêles à bois
- >> Grillage, fils de fer et barbelés
- >> Sommiers, matelas à ressorts
- >> Mobiliers métalliques et fenêtres métalliques sans vitrage

- Equipements électriques et électroniques

- >> Frigos, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseurs, ordinateurs...

- Engins avec ou sans moteur + divers

- >> Mobylettes, remorques, vélos, scooters, tondeuses, micro-tracteur, motoculteurs, pneus voiture sur jantes...



A ST LEGER/VOUZANCE,
les encombrants et épaves automobiles seront collectés

le jeudi 8 janvier 2026

Contactez votre mairie pour tout
renseignement et pour vous inscrire

Consignes

Les objets encombrants et épaves sont à déposer à l'extérieur de l'habitation, accessible au personnel de collecte, en-dehors des lignes électriques ou téléphoniques, des arbres, non apposés contre un mur et sans danger pour la circulation. Ils doivent être impérativement sortis la veille de la collecte.



Etes-vous sûr de vouloir les jeter ?

Associations, recyclerie, ou vente permettent de donner une seconde vie à vos objets !



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Panneau
Pocket



SICTOM
SUD-ALLIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE REGION DE LE DONJON

le Syndicat intercommunal à vocation unique SIVOS de la région du Donjon
date du 02/06/1966 est compte aujourd'hui 13 communes.
Son siège se situe à Loddes.

Communes membres :

**BERT, LE BOUCHAUD, LE DONJON, LENAX, LIERNOLLES, LODDES,
MONNETAY-SUR-LOIRE, MONTCOMBROUX -LES-MINES,
NEUILLY-EN-DONJON, LE PIN, SAINT-DIDIER-EN-DONJON,
SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE.**



Le GYMNASSE est fréquenté par :

- 130 élèves du Collège de le Donjon.
- L'association Les Fous du Volant
- L'association Retraite Sportive
- Le Centre Social La Farandole
- L'association « Foot Luneau-Chassenard »
- Les JSP de le Donjon

En 2025, les travaux de rénovation et amélioration du réseau radiateurs du gymnase ont été effectués par l'entreprise Thermi-Service.

Coût des travaux :
6 696.00 euros HT



Subventions :
-DETR : 2 344.00 euros

Ressources propres :
4 351.77 euros

Les élèves latinistes du collège ont bénéficié vendredi 7 novembre de l'intervention de la Société ACTA, spécialisée dans l'archéologie expérimentale. Deux ateliers « théâtre romain » et « école de gladiateurs » leur ont été proposés . Cette matinée culturellement enrichissante s'est terminée par une formidable reconstitution d'un combat de deux gladiateurs sous les yeux enchantés des élèves."

Mme Talon, professeure de français et latin



Saint-Léger-sur-Vouzance

Aux confins du Bourbonnais et du Brionnais, le circuit des "Léodégariens" se caractérise tout d'abord, par son paysage profondément vallonné, deux superbes points de vue, la traversée de la "Vouzance", le chemin de halage du canal situé sur la commune voisine de "Chassenard", ensuite par la montée du bois de "Beugnet", avant de redescendre vers la "Vouzance" et de traverser l'ancienne ligne du tacot.

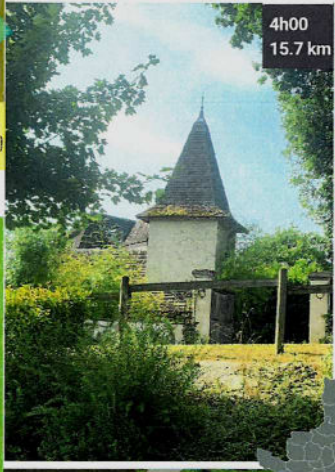
Il y a bien des mottes castrales mais toutes sont situées sur des domaines privés.

À VOIR SUR LE PARCOURS

-  Eglise
-  Points de vue
-  le canal



A vue de pays...



4h00
15.7 km



Sur le chemin des Léodégariens
Saint-Léger-sur-Vouzance



Arrondissement de Vichy Superficie : 18.2 km² Nombre d'habitants : 259
Canton de Dompierre-sur-Besbre Densité : 14.2 hab./km² Habitants : les Léodégariens(nes)



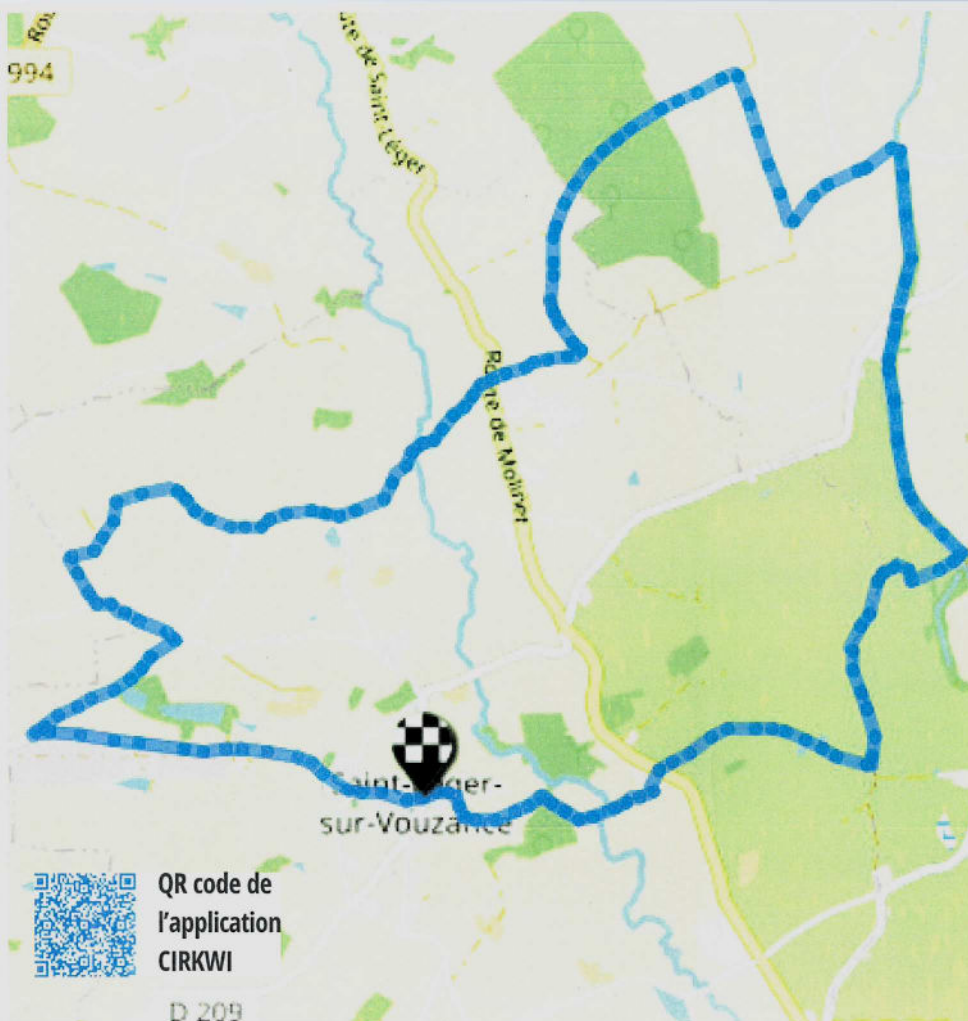
Le bon équipement à prévoir

La randonnée nécessite un minimum de matériel. Celui-ci dépend de la difficulté de l'itinéraire et de votre profil de randonneur. Ci-dessous une liste de nos indispensables :

- Un chapeau, important pour se protéger en cas de soleil
- Un sac à dos avec une bouteille d'eau et un encas.
- Une polaire ou un coupe-vent en fonction des températures que vous risquez de rencontrer.
- Mini- pharmacie avec couverture de survie.
- Un appareil photo ou votre téléphone pour garder un souvenir de l'excursion.
- Pensez à emmener une batterie de secours et bien sûr, munissez-vous de chaussures adaptées.



L'abel Destination
Office de tourisme
Entr'Allier Besbre et Loire
03150 VARENNES-SUR-ALLIER
Tél : 04. 70.47.45.86 - 04 70.34.61.31
tourisme@label-destination.com



QR code de
l'application
CIRKWI

D 209

Lieu de départ :
Place de la mairie
03130 Saint-Léger-sur-Vouzance
Lat : 46.410324 Lng : 3.937084

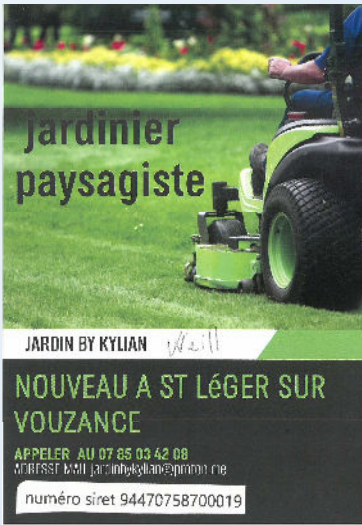


Départ place de la mairie.

- 1 - Emprunter le petit chemin qui longe l'église au nord jusqu'à la Vouzance (passerelle), ensuite continuer jusqu'au lieu-dit "les Sauvards" sur environ 1,5km. Traverser la départementale D263.
- 2 - Prendre le chemin de Saint Léger à la Baume, tourner à gauche, limite commune de Chassenard et aller jusqu'au pont des Bourdons (Commune de Chassenard) sur 2,5km.
- 3 - Après avoir traversé le pont, emprunter le chemin de halage pour arriver au bout de 2km au pont des Blancs.
- 4 - Après avoir tourné à gauche et au bout d'un km de chemin goudronné, vous arrivez au Fougereau et ensuite au bois de Beugnet.
- 5 - Traverser ce joli bois vallonné, et après 2,3km de chemin, passer devant la Chèvrerie de Gachons (production et vente de fromages) et après 800 m de chemin goudronné, arrivée au carrefour des Tenons.
- 6 - Après avoir traversé la départementale D263 emprunter le chemin des pêcheurs, traverser la Vouzance (passerelle) jusqu'à Bellevue.
- 7 - Prendre le chemin creux en direction des Broussailles, traverser l'ancienne ligne du tacot.
- 8 - Prendre deux fois à gauche à Brante Casaque, prendre à droite jusqu'à la D167.
- 9 - Tourner à gauche et vous êtes de retour dans le bourg de Saint-Léger-sur-Vouzance.

Saint-Léger-sur-Vouzance

À 18 ans, Kylian Bonneau-Weil crée son entreprise d'entretien des espaces verts



Depuis le printemps 2025, une nouvelle entreprise a vu le jour sur la commune. Originaire de Saint-Léger-sur-Vouzance, le tout jeune Kylian Bonneau-Weil, 18 ans, a créé son entreprise en auto-entrepreneur dans le domaine des espaces verts.

Lâchant très vite les bancs de l'école, Kylian entre dans la vie professionnelle dès 16 ans, en acceptant divers petits remplacements. Parmi ces derniers, le travail dans les espaces verts devient une évidence.

Jardinbykylian voit donc le jour en mai 2025 et propose désormais divers services : entretien espaces verts, tonte, plantation, taillage des arbres, élagage, remise en état des terrains chez les particuliers. Possibilité de contrat à l'année. Périmètre d'activité maximum 25 km de Saint-Léger-sur-Vouzance (Marcigny, Paray-le-Monial, Digoin, Le Donjon, Diou).

Vous cherchez quelqu'un pour vous aider ?

Voici 2 associations qui peuvent simplifier votre quotidien :

A.I.D.E.S

AVANCE CREDIT D'IMPÔT SERVICE A LA PERSONNE

SOLIDARITÉ TRAVAIL

Chèque emploi service universel accepté

Espace Boudeville France Services

03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

☎ 04 70 48 01 23

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

SERVICES PROPOSES :

AIDE AU DÉMÉNAGEMENT
Déplacements de meubles et cartons ...

BRICOLAGE
Petits travaux : Montage de meubles, Pose de papier peint, Peinture, Petite maçonnerie, Entretien de volets, portails, gouttières...

MÉNAGE
Entretien du domicile : Ménage, repassage, nettoyage ponctuel, vitres, lessives...

AIDE AUX COURSES PREPARATION REPAS
Aide au quotidien des personnes en perte d'autonomie
Aide aux déplacements

ESPACES VERTS
Jardinage à domicile, entretien des extérieurs

ESPACE PRO
Ménage de bureaux, entretien espaces verts

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

ADEF
l'emploi solidaire

Association Intermédiaire conventionnée depuis 1987
Détachée sous le N° SAP 34058162

Entreprise du GROUPE

Simplifiez votre quotidien
Mise à disposition de personnel

***50% de réduction au crédit d'impôt**

*Ménage

*Repassage

*Jardinage

*Travaux administratifs

*Petit bricolage

*Garde d'enfants de plus de 3 ans

Peinture

Manutention Aide au déménagement...

COMMENTRY - 04 70 64 91 11

GANNAT - 04 70 90 12 05

MONTLUÇON - 04 70 05 49 99

MOULINS - 04 70 42 59 07

ST POURCAIN - 04 70 45 96 36

VICHY - 04 70 30 94 04

www.edef-emploi.fr

La Mairie : 04 70 55 61 79

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h à 12h
Mercredi : 9h à 12h
Jeudi : 9h à 12h – 14h à 18h

Secrétaire générale de mairie : Nelly JACQUES

Mail : mairie@saintleger03.fr

Site internet : <https://www.saintleger03.fr/>



La Bibliothèque :



Mmes LASSOT Marie-Thérèse, VERNUSSE Isabelle, LIEUDENOT Huguette sont bénévoles pour vous accueillir et vous conseiller **tous les samedis de 11h à 12h** à la bibliothèque, située à côté de la mairie.

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les habitants de la commune.

Les livres sont régulièrement renouvelés par la bibliothèque départementale de l'Allier. N'hésitez pas à leur soumettre vos souhaits et vos préférences.

Les élus :

RAJAUD Michel	Maire	06 72 24 17 78
CANOT Sandrine	1° Adjointe	06 26 51 42 23
VERNUSSE Isabelle	2° Adjointe	06 30 49 13 07



Les numéros utiles :

ECOLE PRIMAIRE	04 70 55 62 69
COLLEGE – LE DONJON	04 70 99 50 71
Communauté de communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE	04 70 45 00 99
Maison des Services au Public MSAP Le Donjon	04 70 99 69 89
Violences femmes infos	3919
Paroisse Saint-Marie-Mère-de-Dieu	04 70 34 51 76
DECHETTERIE Les Bernards – LE DONJON	06 82 18 81 51



*L'équipe municipale
vous souhaite de
joyeuses fêtes*